

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination de membres du Conseil
d'administration de l'Université de Liège**

A.Gt 14-11-2018

M.B. 17-12-2018

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire par l'Etat, notamment l'article 8, 7° ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 avril 2014 fixant la procédure de désignation des membres du Conseil d'administration des universités organisées par la Communauté française, notamment l'article 22;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'Université de Liège, représentant les milieux économiques, sociaux et politiques :

1° M. Philippe NIESTEN;

2° Mme Isabelle DEBROUX;

3° M. Joël THONE;

4° M. Leon-Maurice HAULET;

5° M. Jean DANIS;

6° M. Michel FORET;

7° M. Patrick SIMON.

Article 2. - Les membres visés à l'article 1^{er} sont nommés pour une période de 4 ans prenant cours le 1^{er} octobre 2018.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets au 1^{er} octobre 2018.

Bruxelles, le 14 novembre 2018.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT